



son rôle

COMPRENDRE ET

AMÉLIORER LES CONDITIONS  
DE TRAVAIL

L'ergonomie consiste à comprendre le travail et vise à proposer des pistes d'amélioration de ses conditions d'exécution.

Une intervention se construit en partenariat avec l'entreprise et avec la participation du personnel concerné et prend en compte les dimensions médico-sociales et économiques.

Toute entreprise adhérente ,quelque soit son effectif et son secteur d'activité ( industriel, tertiaire, médico-social...) peut faire appel aux ergonomes du SSTI.

Pour en SAVOIR PLUS,  
Parlez-en avec votre Médecin du Travail

Ou contactez les ergonomes du SSTI  
05 56 48 45 98 ou 05 56 48 45 95



MAJ sept 14

« Adapter le travail  
à l'Homme »



SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL  
INTER-ENTREPRISES

L'INTERVENTION  
EN ERGONOMIE



262-264 Boulevard du Président Wilson  
33001 BORDEAUX Cedex  
Tél. 05 56 44 10 33 - Fax. 05 56 81 95 99  
contact@ssti33.fr

[www.ssti33.org](http://www.ssti33.org)

## UNE APPROCHE ERGONOMIQUE :

*Anticiper des situations de travail*

L'ergonomie est une démarche d'ensemble dont le principe est **d'adapter le travail , les outils et l'environnement à l'Homme.**

Une meilleure adaptation du travail à l'homme aura pour résultats :

- la satisfaction des opérateurs,
- leur confort,
- leur santé
- l'efficacité de leurs conduites opératoires ...

=> des répercussions sur le **bien être physique** et **psychique** du salarié mais aussi sur **la « santé » de l'entreprise en termes de sécurité, productivité et de performance.**

### EN TANT QU'EMPLOYEUR :

L'employeur a l'obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

**Nos équipes pluridisciplinaires sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner à la prévention des risques , pour une meilleure qualité de vie au travail .**

## QUELQUES CHAMPS D' ACTIONS POSSIBLES

- ✓ **Etudes et aménagements de poste de travail :** projet de conception, extension, déménagement...
- ✓ **Démarche, évaluation et action de prévention des risques :** troubles musculo-squelettiques (TMS), Risques psychosociaux (RPS) ...
- ✓ **Animation de groupe de travail,**
- ✓ **Questions de maintien dans l'emploi** ( après accidents du travail, maladie professionnelle),
- ✓ **Mise en place d'enquêtes** ( par questionnaires, entretiens ...),
- ✓ **Audit ergonomique et organisationnel,**
- ✓ **Métrologie :** mesures de bruit lumière , vibrations.

## EXEMPLES D'INTERVENTIONS réalisées par nos ergonomes

➤ **DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION** de l'activité de lingerie en maison de retraite suite à la **reconnaissance de la maladie professionnelle** d'une lingère.

➤ **ANALYSE DE L'ACTIVITE D'AIDES SOIGNANTES** afin d'identifier les situations de travail contraintes dans le cadre d'une démarche collective de prévention des **TMS/RPS.**

➤ **PROPOSITIONS D'IMPLANTATIONS** de bureaux avec écrans, recommandations concernant l'acoustique l'éclairage, le mobilier et le matériel dans diverses entreprise du secteur tertiaire.

### ➤ PARTICIPATION A DES PROJETS DE CONCEPTION

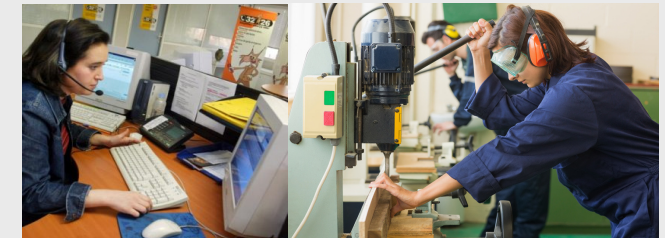
Création, extension, de bâtiments ou ateliers ... de diverses entreprises du secteur industriel ( simulation sur plan, flux et filières, process technique , stockage).

## DEMARCHES ET ETAPES

➤ **Une demande** doit être formulée auprès du médecin du travail ou du SSTI qui transmet à l'ergonome.

➤ **Une intervention** se déroule suite à un **entretien** préalable avec le chef d'entreprise et l'intervenant, permettant de cerner les difficultés et d'établir un **protocole d'action.**

➤ A l'issue de l'intervention un **bilan et des pistes d'améliorations** sont restitués au chef d'entreprise.



**Le coût de la prestation est inclus dans la cotisation du SSTI**